

INSCRIPTIONS

ECOLE DES AVOCATS

Par voie postale :

En renvoyant votre bulletin d'inscription rempli à l'adresse suivante :

61 Bld de la Blancarde - 13004 MARSEILLE

Contact : Secrétariat Formation Continue

Téléphone : 04.91.54.43.63 - Fax : 04.91.33.43.42

Par e-mail :

formation-continue@eda-sudest.fr

Sur notre site :

www.eda-sudest.fr

Toute inscription devra être envoyée une semaine au moins avant la date de la session et ne sera prise en compte qu'à réception de votre règlement

TARIFS

Tarif normal : - pour une journée : 150 Euros

- pour le cycle : 500 Euros

Crédit d'impôt : 58,02 euros pour une journée : 232,08 euros pour le cycle (heure de SMIC au 1er janvier 2016 : 9,67 euros)

ANNULATION

Toute demande d'annulation doit être notifiée par écrit ou par mail à l'École des Avocats du Sud-Est, et lui parvenir **7 jours avant** le début de la formation.

VALIDATION DES HEURES ET PRISE EN CHARGE

Validation de **6 heures** de formation continue pour une journée et de **24 heures** pour le cycle.

La formation pourra être prise en charge par les organismes collecteurs de fonds au titre de la formation continue (FIF-PL : www.fiflp.fr, OPCA-PL : www.opcapl.com) selon les conditions de ces organismes. Il vous appartient d'en faire la demande **avant le début de la formation**.

EDA Sud-est - CFBSE. Enregistré sous le numéro 93 13 P 0048 13. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

CYCLE DE FORMATION CONTINUE

RELATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DE TRAVAIL



Ecole des Avocats du Sud-est Second semestre 2016

Vendredi 9 septembre, 21 octobre,
18 novembre et 9 décembre 2016

61 Bd de la Blancarde
13004 MARSEILLE

Validation 24 Heures



OBJECTIFS DU CYCLE

Afin de vous permettre de perfectionner vos connaissances dans les relations individuelles et collectives de travail, ce cycle en droit social vous invite à bénéficier d'un éclairage pratique sur l'actualité sociale, à connaître la jurisprudence récente et à comprendre les enjeux des dernières réformes.

Il s'adresse aux avocats connaissant et maîtrisant le droit social pour conseiller au mieux leurs clients au regard des réformes d'ampleur intervenues ces deux dernières années et impactant profondément la pratique professionnelle.

Il est également l'occasion de faire le point sur la « loi travail », touchant des aspects essentiels de la matière.

ATELIER I

LA LOI REBSAMEN APRES LES DECRETS D'APPLICATION. LES ORGANISMES REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET LE CONTENTIEUX COLLECTIF

Vendredi 9 septembre 2016, 9 H - 12 H et 13 H 30 - 16 H 30, par Me I. CORIATT

- Les institutions représentatives du personnel
- Les conventions collectives
- Le statut des salariés protégés
- Le délit d'entrave
- Actualisation législative et jurisprudentielle
- Exercices et techniques pratiques

ATELIER II

LES RUPTURES INDIVIDUELLES DU CONTRAT DE TRAVAIL

Vendredi 21 octobre 2016, 9 H - 12 H et 13 H 30 - 16 H 30, par Me P. SCOTTO DI CARLO

- Le licenciement disciplinaire et le licenciement personnel
- L'insuffisance professionnelle et l'inaptitude
- La rupture conventionnelle homologuée
- La prise d'acte de la rupture (la notion de « manquement de l'employeur »)
- Articulation des ruptures
- Le cas des salariés protégés
- Actualisation législative jurisprudentielle
- Exercices et techniques pratiques

MATIERES VISEES

Droit social,
Droit des relations individuelles de travail,

INTERVENANTS

Me Isabelle CORIATT, Avocat au Barreau de Toulon

Me Paul SCOTTO DI CARLO, Avocat au Barreau d'Aix-en-Provence, Professeur associé à Aix-Marseille Université

ATELIER III

LE LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE

Vendredi 18 novembre 2016, 9 H - 12 H et 13 H 30 - 16 H 30, par Me P. SCOTTO DI CARLO

- Les critères d'ordre des licenciements et le périmètre
- La motivation de la lettre de licenciement
- L'obligation de reclassement
- Le contrat de sécurisation professionnelle : dernières précisions
- Actualisation législative et jurisprudentielle
- Exercices et techniques pratiques

ATELIER IV

LA DUREE ET L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Vendredi 9 décembre 2016, 9 H - 12 H et 13 H 30 - 16 H 30, par Me I. CORIATT

- Le temps de travail effectif et les notions voisines (habillage/déshabillage, pause, restauration, astreintes, trajet, assimilations légales à du temps de travail effectif)
- Les heures supplémentaires, le temps de repos
- Les limites à la durée du travail
- Les aménagements du temps de travail (travail à temps partiel, annualisations, conventions de forfait, ...)
- Actualisation législative jurisprudentielle
- Exercices et techniques pratiques